

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Infirmier psychiatrique
2021 - 2022**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS), Luxembourg**

Commission spéciale :
Claudine Friederici, Rolf Heusser, membres du comité d'accréditation
Émeline Dourte, Marie-Pierre Laisney, Yannick Dybele, experts,
Fabrice Hénard, secrétaire général

20 mai 2022

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation du BTS Infirmier psychiatrique du Lycée Technique pour Professions de Santé. Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandatée par le comité d'accréditation et accompagnée par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue le 10 février 2022 au LTPS. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations in situ.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'un expert du domaine concerné, **Émeline Dourte**, cadre intermédiaire RH au CHNP ;
- d'un expert disciplinaire, **Marie-Pierre Laisney**, cadre de santé formatrice ;
- d'un expert étudiant, **Yannick Dybèle**, nouveau diplômé CHU de Reims ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Claudine Friederici** et **Rolf Heusser** ;
- et du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que sur des recherches documentaires relatives à l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, le coordinateur du BTS, le groupe curriculaire, des enseignants hors groupe curriculaire ainsi que des employeurs et des étudiants.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger une version provisoire qui est débattue par le comité d'accréditation. Cette version est devenue rapport préliminaire qui a été transmis aux experts et au lycée pour éventuellement l'amender. Le comité s'est réuni, enfin, pour validation et produire le rapport d'évaluation définitif.

La structure du rapport

Après avoir été présenté par l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

Enfin, le rapport se termine par un tableau récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

Ce rapport est spécifique au BTS visé. Pour autant, il existe des points communs entre les quatre BTS qui ont été évalués (ATM de radiologie, infirmier en soins généraux, et infirmier psychiatrique, sage-femme). Par conséquent, certaines sections sont communes aux quatre rapports si ce n'est dans la forme en tout cas dans le contenu (dans les domaines 1 et 5 notamment). Il en est de même pour certaines recommandations, qui sont considérées valides pour les quatre BTS.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation du Lycée Technique pour Professions de Santé : le LTPS, créé en 1995, a son siège à Luxembourg et regroupe trois centres de formation régionaux à Luxembourg (SIE-LUX), à Bascharage (CFNID) et à Ettelbruck (CFETT). L'organisation administrative et la politique pédagogique sont communes à ces centres de formation mais chaque entité est gouvernée par un directeur-adjoint et animée par sa propre équipe éducative. Le LTPS accueille ainsi plus de 1 300 élèves et étudiant(e)s.

Le LTPS offre des formations pour professions de santé en BTS : ATM en radiologie, infirmier en soins généraux, sage-femme, ATM de chirurgie, infirmier en anesthésie-réanimation, infirmier en pédiatrie, infirmier psychiatrique, ainsi que des formations en assistant de pharmacie, d'aide-soignant et dispose d'une section Sciences de la santé en ESG. Le LTPS ouvre à compter de cette année une formation en cours d'emploi pour le BTS Infirmier psychiatrique. La politique de l'établissement repose sur un accompagnement de l'étudiant vers son projet professionnel dans des conditions d'apprentissages les plus favorables axées sur un travail en partenariat, une action à visée durable et une approche interdisciplinaire innovante.

PRÉSENTATION DU BTS SPECIALISÉ

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Infirmier psychiatrique

Objectifs du BTS : Le BTS prépare ses diplômés à conduire un accompagnement et une relation d'aide à visée thérapeutique à des personnes souffrant psychiquement et/ou

psychologiquement, parfois en état de crise aiguë. Les étudiants apprennent à collaborer avec le médecin en l'aidant à poser son diagnostic. Il leur est inculqué des cours de pharmacologie afin qu'ils dispensent ses traitements en connaissant les effets thérapeutiques et les effets secondaires. Avec cette formation, le diplômé saura stimuler la personne soignée dans une approche d'écoute, d'empathie et de conseil afin de lui permettre de retrouver en elle les ressources qui lui permettront de retrouver un bien-être mental. Les étudiants sont formés à la gestion de crise et aux techniques d'apaisement et de remédiation dans le souci de protéger la personne elle-même et ceux qui l'entourent. La formation apporte aux étudiants les éléments de promotion de la santé mentale et d'aide à la réinsertion de la personne soignée. Enfin, on apprend aux bénéficiaires à adopter une démarche holistique qui tient compte des composantes psychologique, sociale, économique et culturelle de la personne soignée, ainsi que des acquis de la science et d'une exécution conforme à l'évolution des techniques. Tous ces objectifs qui orientent la formation BTS sont également poursuivis dans la nouvelle formation en cours d'emploi.

Destination professionnelle : Le BTS prépare ses diplômés au métier d'infirmier psychiatrique. Ce dernier a pour mission de détecter une personne en souffrance psychique, d'évaluer le degré de celle-ci, de l'accompagner, de l'aider par différents moyens thérapeutiques, certains sur prescription médicale, certains de sa propre initiative : relation d'aide, entretiens, activités socio-thérapeutiques de relaxation ou créatives.

Effectif des BTS :

BSY							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	12	5	0	8	7	9	41
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	10	3	0	8	7	5	33

Source : dossier de recevabilité du BSY, 2021

Domaine 1 : Opportunité du programme de formation

1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle.

CRITERES DU DOMAINE 1.1

1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE

1. La commission spéciale confirme que l'employabilité des étudiants sortants de la formation est garantie au sein des services psychiatriques hospitaliers ou extrahospitaliers du pays, l'offre d'emploi excédant largement le nombre de diplômés : 33 diplômés formés ces cinq dernières années soit environ une centaine sur 15 ans mais 142 départs attendus sur la même période. L'étude commanditée par le Ministère de la Santé publiée en 2019¹, révèle entre autres problèmes une pénurie de professionnels de santé, toutes spécialités confondues. En outre, les perspectives de départ en retraite pour la période 2019-2034 prévoient 142 départs alors que le nombre de diplômés arrivés sur le marché du travail sur la période 2014-2019 ne s'élevait qu'à 33. On peut espérer que l'ouverture de cette formation BSY en cours d'emploi contribuera à combler quelque peu le manque en répondant à une forte demande des employeurs mais aussi en assurant la pérennité de cette formation puisqu'il faut un minimum de cinq étudiants pour être dispensée. C'est une faiblesse persistante.
2. L'équipe du LTPS a entamé une réflexion sur le peu d'attractivité du BSY mais, si elle formule des hypothèses tangibles pour l'expliquer, il manque dans le rapport des données sur les causes d'abandon des étudiants qui se sont malgré tout inscrits et sur le taux d'abandon.
3. La commission spéciale salue les louables efforts déployés par le LTPS pour la promotion de cette filière qui mène une véritable politique de revalorisation auprès du public : participation des étudiants au séminaire de santé mentale organisé pour les étudiants BSI, participation des étudiants de 2^{ème} année aux portes ouvertes annuelles. Et pourtant, ce BTS fait toujours face à un manque de vocation auprès des potentiels futurs étudiants.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Poursuivre les efforts pour recruter les futurs étudiants afin de contribuer à satisfaire le besoin national en infirmiers psychiatriques. Ces démarches pourraient avoir lieu de manière concertée avec les futurs employeurs, les associations nationales représentantes des professionnels mais aussi le ministère de tutelle.
- Actualiser et préciser certaines données relatives au suivi de cohortes pour favoriser la visibilité de leur évolution : nombre d'entrants, nombre et causes des abandons, taux de réussite etc.

¹ LAIR-HILLION Marie-Lyse, *État des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg, Santé et Prospectives, Rapport-synthèse*, 2019.

1.2 Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée

CRITERES du domaine 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données.
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présentés aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE

4. Un benchmarking avec les programmes belges et allemands a eu lieu pour inspirer la construction du programme en cours d'emploi (par exemple, la sélection des modules en apprentissage autonome).
5. L'ouverture du programme en cours d'emploi vise entre autres à compléter les places disponibles dans l'unique classe, ce qui aura pour impact une meilleure utilisation des dépenses engagées pour cette formation. L'objectif de ce programme est donc d'augmenter globalement le nombre d'étudiants et ensuite de diplômés afin de mieux répondre aux besoins du marché national. Car pour l'heure les effectifs sont faibles. Plusieurs causes peuvent déjà être circonscrites :
 - La mauvaise orientation par conséquent de certains étudiants mal sélectionnés au départ, ce qui peut expliquer partiellement le taux d'échec ou d'abandon.
 - La difficulté d'attirer des étudiants autres que luxembourgeois s'ils ne maîtrisent pas les deux ou trois langues nécessaires.
 - Une formation de trois années sanctionnées par l'attribution de 180 ECTS – non reconnue comme niveau licence – mais seulement comme niveau bac + 2, avec donc un niveau salarial moindre, peu attractif, comparée à des formations de même durée mais mieux rémunérées parce que leur niveau licence est reconnu.
6. La commission spéciale observe que l'amélioration continue du contenu du programme semble davantage se nourrir du retour des parties prenantes internes (LTPS, corps enseignant, groupe curriculaire, étudiants) qu'externes (employeurs, associations professionnelles). Certes, l'avis des principaux intéressés – les étudiants – est pris en compte dans le remaniement ou l'adaptation de certains modules, mais cette manière de procéder en interne seulement écarte les professionnels qui sont pourtant à même de proposer des aménagements de contenu qui épousent au mieux les exigences du terrain.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Poursuivre l'analyse comparative des programmes avec les écoles transfrontalières, en complémentarité avec les retours systématiques du monde professionnel.

- Poursuivre un dialogue qui soit permanent avec les structures psychiatriques hospitalières et extrahospitalières contribuerait à tenir la formation à jour au regard de l'évolution des pratiques professionnelles et des derniers acquis de la science et ainsi rencontrer les besoins actuels et futurs du marché de l'emploi.

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation

2.1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré.

CRITERES DU DOMAINE 2.1

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
3. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
4. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.
5. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE :

7. Le programme montre un équilibre entre les dimensions théoriques et pratiques cliniques, ce qui reflète les ambitions d'apprentissage actif visant à construire des connaissances durables. La théorie et la pratique ne sont pas étanches entre elles grâce aux temps d'échanges entre les étudiants et le formateur pendant les cours pratiques et les séances de simulation, ce qui ne peut qu'être propice à une bonne assimilation par les étudiants.
8. La commission spéciale souligne que l'enseignement clinique est construit de manière à ce que l'étudiant en enseignement initial à plein temps aborde une complexité croissante (psychiatrie ouverte ou extrahospitalière puis services fermés enfin services de psychiatrie juvénile et addictologie). La diversité des stages représente un véritable avantage, permettant à l'étudiant de trouver son domaine de prédilection et garantissant une préparation solide et diversifiée à la vie professionnelle. Quelques notions essentielles sont très tôt abordées dans le programme : les entretiens à visée thérapeutiques et la mise en place d'activités à but thérapeutique.
9. La formalisation du projet de formation « en cours d'emploi » est effective : Les plans d'études relatifs à la formation initiale et à la formation « en cours d'emploi » sont correctement structurés en modules répartis sur les deux années d'études et présentés de façon très complète et détaillée dans les dossiers de renouvellement d'accréditation. Reste à suivre à l'avenir la concrétisation à la mesure de ce projet judicieusement pensé.

10. Le projet de formation est organisé dans la logique du système de crédits ECTS. Le nombre de crédits (123 ECTS) est identique pour chacune des deux formations BSI (initiale et en cours d'emploi). La répartition des crédits est adaptée à la charge de travail de l'étudiant est cohérente. La progression de l'apprentissage est assurée par un suivi pédagogique par évaluations formatives et sommatives. Le plan d'études est décliné en 14 modules théoriques (appréciés des étudiants) et 6 modules d'enseignement clinique.
11. Le parcours de stage est construit à partir des objectifs pédagogiques. L'encadrement en stage par le formateur est suffisant en nombre et en heures. Les évaluations effectuées par le formateur sont vécues sans stress par les étudiants qui évoquent un véritable échange entre pairs, ce qui les valorise. Précisons que les raisons de cet ensemble harmonieux peuvent se trouver dans le fait que les étudiants ont connaissance de leurs lieux de stage bien en amont de leur réalisation et qu'ils disposent déjà de certaines connaissances théoriques avant d'être plongés dans la réalité du monde du soin.
12. L'enseignement en cours d'emploi se construit simultanément autour du projet professionnel et de la question de recherche de l'étudiant : le travail de fin d'études sera nourri par plusieurs travaux individuels. Ce choix procure un double bénéfice : d'une part, à l'étudiant qui optimise sa charge de travail en vue du travail de fin d'études et, d'autre part, à l'employeur qui, ayant validé la question de recherche, recevra un retour sur investissement tout au long de la formation de son salarié.
13. Le LTPS autorise à l'étudiant du BSY en cours d'emploi davantage de flexibilité pour l'organisation de ses stages. Basée sur sa maturité professionnelle déjà acquise, cette flexibilité est un facilitateur pour l'étudiant afin d'organiser son temps de salarié et de concilier ses études avec ses impératifs professionnels. En outre, les cours qui peuvent se faire en apprentissage en autonomie dans la formation en cours d'emploi sont bien identifiés dans le plan d'études.
14. Il est rapporté à la commission spéciale que les nouveaux formés se sentent démunis face à un patient en crise violente : quelle attitude adopter, quelle décision prendre immédiatement, comment sécuriser et apaiser en toute sécurité pour le soignant et aussi pour la personne en crise ? etc. Le plan d'étude de la formation consacre il est vrai tout le module SIPSY 3 à la gestion du patient en crise, y inclus un scénario de simulation. Peut-être manque-t-il à ces étudiants davantage de mise en situation pratique sous forme de jeux de rôle.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Aborder la thématique de la « gestion de crise » de façon plus pointue, peut-être en renforçant le contenu du module SIPSY 3 « Interventions infirmières en situation de crises » et « gestion de l'agressivité et de la violence ».

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.

CRITERES DU DOMAINE 2.2

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats de d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
4. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
5. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE :

15. Le profil de la formation est très clair et en cohérence avec le profil d'infirmier psychiatrique. Il s'agit d'une formation d'adultes sur quatre années d'études. Le BSY se déroule par alternance de cours théoriques et cliniques (les stages sont donc intégrés dans la formation).
16. Le programme a été construit de manière à alterner les approches déductives et inductives, en vue de renforcer l'apprentissage et de préparer les étudiants BSY en formation initiale à plein temps à aborder les futures situations professionnelles.
17. L'analyse des pratiques professionnelles au sein du groupe d'étudiants (un jour par semaine pendant le stage) permet le transfert des compétences, l'apprentissage déductif et augmente le spectre des situations professionnelles rencontrées grâce à l'apprentissage en groupe depuis les expériences des autres. La confrontation des points de vue, leur validation sur le terrain est gage d'une formation qui ne se construit pas à pas mais solidement.
18. L'apprentissage autonome est un principe cohérent pour la formation BSY en cours d'emploi. Laissé facultatif, il laisse une réelle latitude à l'étudiant-professionnel en lui permettant de concilier ses impératifs professionnels et d'apprentissage.
19. Les adaptations qui ont été apportées successivement au profil du programme semblent pertinentes (p.ex. : COVID, trauma, psychiatrie socio-judiciaires) et interviennent dans un timing adéquat.
20. Bien que la diversité des stages obligatoires ait été mentionnée plus haut comme une bonne préparation à la future vie professionnelle, certaines dimensions mineures du

métier de l'infirmier psychiatrique restent pas ou peu formellement explorées au sein du programme (par exemple : soins à domicile, psycho-gériatrie, handicap mental). L'hypothèse retenue est que ces dimensions peuvent être abordées dans le « stage à option », mais elles pourraient alors devenir trop nombreuses pour un seul stage.

21. La possibilité d'un stage à l'étranger a été mise en place et est reconnue dans le cadre du programme Erasmus+. Cette possibilité est vivement encouragée par l'équipe enseignante et pourtant il en est peu fait usage par les étudiants. La commission spéciale comprend que ce stage entre en concurrence avec les autres domaines de stage à options.
22. Les contacts entre les enseignants et les formateurs des terrains de stage semblent insuffisamment formels. Il y a des échanges entre eux mais qui ne suivent pas une trame évaluative et qui ne sont pas tracés. Il n'y a donc pas de retour structuré pour l'étudiant. Ce point d'attention est d'autant plus important que le poids de l'enseignement clinique est élevé (464 heures pour 314 heures de théorie).
23. La commission spéciale estime que les responsables des stages manquent d'apports théoriques sur la psychopathologie et le rôle de l'infirmier psychiatrique tels qu'ils sont enseignés dans les centres de formation. Ce manque d'échanges d'informations se révèle aussi dans l'absence de temps d'échanges avec les encadrants.
24. La commission spéciale note par ailleurs qu'il y a peu de professionnels volontaires qui semblent intéressés pour se former au tutorat. Ceux-ci hésitent car peu au fait du plan de formation du lycée ou des modalités précises des évaluations.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Ouvrir des terrains de stages dans des milieux inédits tels que le handicap, le carcéral, les soins à domicile ou à l'étranger. Cela sensibiliserait les étudiants aux opportunités qui leurs sont offertes.
- Revoir la structuration des concertations entre enseignants et responsables des terrains de stage.
- Formaliser des temps collectifs de préparation et d'exploitation de stage entre enseignants et encadrants de stagiaires afin que ces derniers soient informés du plan de formation et des buts de l'évaluation.
- Accroître les liens lycée-université-terrain professionnels pour favoriser la « formation tuteur » dispensée par l'université en valorisant le tutorat (indemnisation, formation continue, journée d'études...)

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.

CRITERES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE :

25. La commission spéciale confirme que les compétences cliniques sont définies dans un référentiel avec des indicateurs précis, ce qui fournit des critères d'évaluations transparents pour les étudiants. Le groupe curriculaire a modifié le système d'évaluation de l'enseignement clinique. Celui-ci se répartit dorénavant en trois domaines de compétences qui correspondent au cœur de métier. La fiche d'évaluation renseignée par le professionnel de terrain (quatre indicateurs et appréciations de mi-stage et de fin de stage) permet à l'étudiant de se responsabiliser en s'autoévaluant et d'évoluer au cours de son stage.
26. Les cours théoriques issus de cas concrets anonymisés et les analyses de situation collectives proposées par le formateur une fois par semaine durant le stage favorisent la réflexion, la réflexivité de l'étudiant.
27. La commission considère que l'indicateur dans la grille d'évaluation BA (bien acquis) est flou et que les deux appréciations littérales de mi et fin-stage sont plus explicites et cernent mieux les compétences du stagiaire.
28. Les étudiants sont préparés longtemps à l'avance pour leur travail de fin d'études et accompagnés à intervalles réguliers dans le respect des différents jalons (p.ex. : dans les étapes de choix du sujet, recherche du promoteur, etc.).

29. Les responsables des structures de soins n'ont pas connaissance du résultat des enquêtes de satisfactions réalisées de sorte qu'ils ne peuvent pas savoir si leur prise en charge est satisfaisante ou si elle doit être révisée.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Étudier l'opportunité de simplifier la fiche d'évaluation, par exemple en ne proposant plus que ces trois indicateurs : non acquis/en cours d'acquisition/acquis.
- Communiquer les résultats d'enquête aux responsables de structure.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CRITERES DU DOMAINE 3.1

1. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE :

30. La commission confirme que les conditions d'admission sont clairement exposées pour les deux formations (initiale ou en cours d'emploi) avec des particularités pour l'une ou l'autre formation ; par exemple : il faut être titulaire du BSI pour prétendre s'inscrire en BSY.
31. Quant à l'accession à la formation en cours d'emploi, elle a lieu sur dossier (lettre de motivation avec CV et projet professionnel). Une commission d'admission permet la dispense et l'allègement du cycle sur base des formations continues suivies chez l'employeur. Cette situation est bénéfique à la fois pour l'étudiant-salarié et l'employeur. En outre, le dispositif en cours d'emploi devrait favoriser la maturité de l'étudiant puisqu'une expérience de deux ans minimum dans un service de psychiatrie est demandée.
32. Pour la formation en cours d'emploi, l'intégration de l'avis du Directeur des Soins de l'étudiant-professionnel garantit à l'employeur qui libère son salarié une plus-value et un retour sur investissement.
33. Tout en constituant un facteur de spécialisation et d'unicité du programme, le critère linguistique et la connaissance des trois langues nationales (luxembourgeois, français, allemand) représente également un frein au recrutement puis une difficulté d'assimilation des notions pour les étudiants (cours mixant parfois des termes dans deux langues différentes).

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

CRITERES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE

34. La commission spéciale note que le cursus théorique et clinique est évalué en mixant différentes méthodes d'évaluation adaptées aux objectifs pédagogiques, de sorte que l'évaluation renforce ces objectifs pédagogiques et l'acquisition des compétences par exemple, des examens écrits ou oraux, une évaluation en continu, des travaux pratiques, la tenue du portfolio, etc.
35. Le cursus en cours d'emploi prévoit des évaluations alternatives, comme des travaux individuels qui sont adaptées à l'apprentissage en autonomie. Ces travaux individuels sont en lien avec le projet de recherche de l'élève (son TFE), lui-même validé par le Directeur des Soins de l'employeur. Ainsi, la formation en cours d'emploi apporte également une plus-value et un retour sur investissement pour l'employeur qui accepte de libérer l'élève-professionnel.
36. Plusieurs formes d'évaluation tels que le portfolio, le suivi du stage clinique, le travail de fin d'études) prévoient un feed-back intermédiaire à l'étudiant, lui permettant de rectifier ses méthodes avant l'évaluation finale. La commission spéciale met en avant le fait qu'en cas d'échec à une épreuve, l'étudiant doit attendre l'année suivante pour la repasser ; et qu'en cas d'un nombre acquis d'ECTS insuffisant, il n'est pas prévu de modalité de redoublement.
37. Les cours sont clairs comme la nature des évaluations, les formateurs sont très présents. Tout est fait pour responsabiliser et autonomiser les étudiants.

38. La fiche d'évaluation du stage clinique (annexe 8) découle exactement du référentiel de compétences en enseignement clinique (annexe 3).

39. La commission spéciale remarque que certains critères d'évaluation semblent être encore en cours de définition (note de l'annexe 10), ce qui pourrait déstabiliser certains étudiants interrogatifs sur la manière dont leurs examens seront sanctionnés.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Acheter l'élaboration des critères d'évaluation des modules de la formation en cours d'emploi tout en veillant à l'équité de cotation entre le programme à plein temps et ce programme en cours d'emploi.
- Intégrer des épreuves de rattrapage dans l'année en cours.

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation

4.1 Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.

CRITERE DU DOMAINE 4.1

1. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE

40. Le LTPS réserve deux locaux de classe exclusivement pour la première et la deuxième année de la formation BSY. Il existe également une salle de simulation et un système informatique dédié à la formation mais la visite de cette salle n'a pas été effectuée.

41. Le LTPS met à disposition des élèves des brochures, livres et cahiers d'exercices en libre accès dans la salle de classe. Ce système est d'autant plus souple que les cohortes d'étudiants sont réduites. Des ouvrages peuvent être achetés, y compris sur demande des étudiants.

42. Les terrains de stage clinique disponibles sont suffisants. Les informations entre la cellule de stage du LTPS et les terrains de stage sont échangés via une plateforme digitale sur le site du LTPS.

43. Il ne semble pas prévu le cas où un étudiant en formation en cours d'emploi qui rencontrerait des difficultés pourrait suivre des cours de la formation initiale.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATION :

- Veiller à ce que dans la perspective d'une augmentation du nombre d'élèves suite à l'ouverture de la formation en cours d'emploi, les ressources (à savoir les terrains de stage, le système d'accès aux ressources de support en libre-service dans l'armoire de la classe, etc.) restent suffisantes pour garantir aux étudiants un accès équitable à l'information.

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.

CRITERES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE

44. La commission spéciale salue le dynamisme, l'investissement et la détermination de l'équipe que l'on sent très attentive et soucieuse d'offrir le meilleur à ses étudiants. Les rapports d'enseignants à apprenants dépassent le simple lien de transmission de savoir : l'écoute, le soutien bienveillant ou la disponibilité sont patents. Cette attitude de l'équipe enseignante n'est d'ailleurs pas spécifique à cette formation : les trois autres BTS santé se déroulent dans ce même cadre.
45. La commission spéciale observe que l'équipe pédagogique a la possibilité de demander des formations continues (p.ex. pour le projet de simulation qui a reçu un grand soutien de la part du LTPS). Cependant, ces formations doivent être suivies prioritairement au cours des congés scolaires, ce qui en restreint le champ.
46. Le feed-back des étudiants et anciens étudiants est récolté et intégré pour l'amélioration du programme du BSY (parmi les améliorations intervenues récemment, : intervention d'un sexologue, adaptation de l'ordre des cours ou de la charge de travail).
47. Bien que les enseignants soient en lien avec le milieu professionnel (par exemple : travail à temps partiel en institution de soins, membre de l'ALIPS – Association Luxembourgeoise des Infirmiers psychiatriques), les futurs employeurs semblent peu impliqués dans l'enseignement théorique, ils ne connaissent pas forcément le contenu des cours qui sont enseignés en BSY.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATION :

- Structurer, institutionnaliser le contact avec les futurs employeurs, actuellement présent de manière informelle, ceci dans une perspective d'amélioration continue du programme en vue de mieux répondre aux besoins effectifs du marché de l'emploi.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants.

CRITERES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE

48. Les étudiants trouvent, en la personne du coordinateur, une personne de référence accessible, aussi bien pour les soutenir dans leur parcours que pour recueillir leur avis et effectuer des ajustements rapides en conséquence, notamment en ce qui concerne les cours, les stages et leur besoin en information, ce qui ne peut que favoriser la maturation personnelle des étudiants. Enfin, ceux-ci identifient correctement le rôle de chacun des intervenants qui gravitent autour d'eux.
49. Les étudiants du BSY en cours d'emploi bénéficieront d'un large accompagnement, notamment de la part d'un mentor/superviseur individuel, de leur Direction des Soins, d'un enseignant référent de l'enseignement clinique. On perçoit combien l'étudiant est au centre du projet de formation.
50. L'étudiant est invité à définir ses objectifs pédagogiques pour chaque stage, lesquels sont rediscutés avec un enseignant ou le coordinateur. Trois entretiens avec l'encadrant sont programmés : à l'accueil, à mi-stage et en fin de stage. Il est possible que l'encadrant communique avec les enseignants des centres de formation au sujet d'un point précis. Néanmoins, la commission spéciale rapporte que les objectifs de stage ne sont pas systématiquement visés ni réajustés par l'encadrant.
51. La commission spéciale met en avant le fait que les étudiants peinent parfois à trouver sur leur terrain de stage le soutien professionnel d'un pair infirmier spécialisé en psychiatrie, lequel est très pris par ses tâches quotidiennes. Cela pourrait avoir comme effet de brider la plus-value de l'apprentissage clinique.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1 Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.

CRITERES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité.
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE

52. Le LTPS a mis en place une politique de qualité par certification et à laquelle elle accorde beaucoup d'importance. Il met à disposition de très nombreux documents à valeur de preuve tels que la maquette de formation et le référentiel de compétences. Néanmoins, les indicateurs de qualité n'ont pas été totalement communiqués à savoir : enquête de satisfaction, pourcentage de réussite, insertion professionnelle, profils des étudiants, taux d'échec, taux d'abandons, nombre d'accidents et taux d'absentéisme.
53. Il y a très peu d'enseignement en ligne, ce qui peut se comprendre au regard de la formation où l'apprentissage des compétences en relationnel s'accorde mal avec le distanciel. Il y a aussi la difficulté pour se concentrer plusieurs heures devant un écran. De fait, des plateformes comme Teams sont fort peu utilisées.
54. Le LTPS a rédigé un Plan de Développement Scolaire (PDS) identifiant des thématiques pertinentes pour son développement futur. Après un premier plan, il met aujourd'hui en action (2021_2024) un second plan mettant en avant les valeurs de bienveillance et de bientraitance qui sont au cœur du métier d'infirmier mais qui s'appliquent aussi au domaine de la pédagogie et ce sont des domaines qui vont prévaloir dans le fonctionnement de la formation et donc profiter aux étudiants. Là encore, la démarche d'amélioration continue est visible au Lycée Technique pour Professions de Santé.
55. Cette volonté d'assurance qualité se manifeste encore par l'incitation de la part de la direction auprès des enseignants à suivre des formations individuelles.
56. Il n'y a pas de retour institutionnalisé et systématisé de l'avis des étudiants, le feedback s'effectuant de façon informelle, ce qu'évidemment les petits effectifs favorisent. Mais cette absence de retour empêche une politique de remédiation pleinement efficace.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Poursuivre la mise en application du PDS, en particulier par le recours aux anciens étudiants, futurs responsables de stages et ambassadeurs du métier.
- Développer une culture de l'apprentissage en ligne.
- Œuvrer pour une systématisation des retours des avis des étudiants en un format exhaustif, tracé et exploitable.

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.

CRITERE DU DOMAINE 5.2

1. Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE

57. Le LTPS a mis en place des réunions « assurance qualité » regroupant la direction, des enseignants et des étudiants (la dernière ayant eu lieu en juin 2021). Des réunions des coordinateurs sont également formalisées (la dernière indiquée en décembre 2019 seulement). Des réunions « bilan » avec les responsables des terrains de stage sont mentionnées dans le dossier d'audit mais qui ne paraissent pas formalisées. Une journée complète dédiée à la formation continue et au développement des compétences des formateurs est organisée. Enfin, la Direction encourage les demandes de formation individuelle.

58. La commission spéciale considère que si une enquête de satisfaction existe bien pour les étudiants, son taux de retour n'est pas optimal. Les autres parties prenantes, comme les enseignants ou les employeurs, ne sont pas interrogées de manière anonyme ni structurée. Les feedbacks existent mais semblent davantage recueillis de manière directe ou informelle.

59. Les formateurs sur le terrain ainsi que les intervenants externes ne sont pas forcément choisis ou employés selon une grille d'exigences et de compétences préétablie.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATION :

- Engager un processus de recrutement des intervenants et des encadrants de stage qui soit formalisé.

Tableau récapitulatif :

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des critères	Recommandations par critère
Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation	1.1 : le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts pour recruter les futurs étudiants afin de contribuer à satisfaire le besoin national en infirmiers psychiatriques. Ces démarches pourraient avoir lieu de manière concertée avec les futurs employeurs, les associations nationales représentantes des professionnels mais aussi le ministère de tutelle. • Actualiser et préciser certaines données relatives au suivi de cohortes pour favoriser la visibilité de leur évolution : nombre d'entrants, nombre et causes des abandons, taux de réussite etc.
	1.2 : le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'analyse comparative des programmes avec les écoles transfrontalières, en complémentarité avec les retours systématiques du monde professionnel. • Poursuivre un dialogue qui soit permanent avec les structures psychiatriques hospitalières et extrahospitalières contribuerait à tenir la formation à jour au regard de l'évolution des pratiques professionnelles et des derniers acquis de la science et ainsi rencontrer les besoins actuels et futurs du marché de l'emploi.
Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme	2.1 : le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Aborder la thématique de la « gestion de crise » de façon plus pointue, peut-être en renforçant le contenu du module SIPSY 3 « Interventions infirmières en situation de crises » et « gestion de l'agressivité et de la violence ».
	2.2 : le programme de formation couvre les aspects principaux de la	Partiellement	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir des terrains de stages dans des milieux inédits tels que le handicap, le

de formation	spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.	atteint	<p>carcéral, les soins à domicile ou à l'étranger. Cela sensibiliserait les étudiants aux opportunités qui leurs sont offertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir la structuration des concertations entre enseignants et responsables des terrains de stage. • Formaliser des temps collectifs de préparation et d'exploitation de stage entre enseignants et encadrants de stagiaires afin que ces derniers soient informés du plan de formation et des buts de l'évaluation. • Accroître les liens lycée-université-terrain professionnels pour favoriser la « formation tuteur » dispensée par l'université en valorisant le tutorat (indemnisation, formation continue, journée d'études...)
	2.3 : le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est en décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier l'opportunité de simplifier la fiche d'évaluation, par exemple en proposant trois indicateurs : non acquis/en cours d'acquisition/acquis. • Communiquer les résultats d'enquête aux responsables de structure.
Domaine d'examen 3 :	3.1 : les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées.	Atteint	Sans
Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	3.2 : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Achever l'élaboration des critères d'évaluation des modules de la formation en cours d'emploi tout en veillant à l'équité de cotation entre le programme à plein temps et ce programme en cours d'emploi. • Intégrer des épreuves de rattrapage dans l'année en cours.
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	4.1 : le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que dans la perspective d'une augmentation du nombre d'élèves suite à l'ouverture de la formation en cours d'emploi, les ressources (à savoir les terrains de stage, le système d'accès aux ressources de support en libre-service

	formation.		dans l'armoire de la classe, etc.) restent suffisantes pour garantir aux étudiants un accès équitable à l'information.
	4.2 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer, institutionnaliser le contact avec les futurs employeurs, actuellement présent de manière informelle, ceci dans une perspective d'amélioration continue du programme en vue de mieux répondre aux besoins effectifs du marché de l'emploi.
	4.3 : il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants	Atteint	Sans
Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	5.1 : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en application du PDS, en particulier par le recours aux anciens étudiants, futurs responsables de stages et ambassadeurs du métier. • Développer une culture de l'apprentissage en ligne. • Œuvrer pour une systématisation des retours des avis des étudiants en un format exhaustif, tracé et exploitable.
	5.2 : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Engager un processus de recrutement des intervenants et des encadrants de stage qui soit formalisé.